
Adresse des officiers municipaux de la commune de Banize, district d'Aubusson, qui présentent des dons et annoncent avoir aboli la mendicité en nourrissant ses pauvres, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers municipaux de la commune de Banize, district d'Aubusson, qui présentent des dons et annoncent avoir aboli la mendicité en nourrissant ses pauvres, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 330-331;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32300_t1_0330_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

faits de la Révolution. Ce discours qui a ému tous les cœurs a été couvert d'applaudissements; on a répété l'hymne chéri des Marseillais; immédiatement après ces chants d'allégresse, on est revenu à l'arbre de la liberté, et une danse circulaire et prolongée autour de cet arbre adoré, a laissé le temps de dresser des tables et de servir un banquet républicain où s'est réuni à trois heures, un nombre d'environ 500 patriotes. Il a été suivi de chansons patriotiques et de ces cris mille fois répétés, de *Vive la Liberté, Vive l'Egalité*, la Sainte Montagne, la Convention sauveur du peuple et de la Patrie, le tout prononcé avec cette énergie et cet enthousiasme qui n'animent que les vrais républicains, enfin on s'est rallié encore une fois autour de l'arbre de la liberté; pour revenir ensuite au temple de la Raison. On l'a trouvé entièrement débarrassé des tables et très artistiquement illuminé, ce temple offroit alors une salle de bal, où tous les âges ont figuré. Cette fête qui n'a été troublée par aucun désordre, s'est prolongée jusques au lendemain, et la commune après en avoir réglé et arrêté les frais a remarqué avec satisfaction que la totalité pouvoit en être acquitée par le seul produit des sacrifices volontaires de tous les citoyens, sans être obligés d'avoir recours aux fonds que pouvoit procurer les différents objets qui sont à sa disposition et qu'elle a cru devoir réserver pour l'acquittement des dépenses concernant la chose publique.

20

Les administrateurs du district de Vire annoncent à la Convention nationale qu'ils lui envoient 36 marcs 3 onces 1 gros d'argenterie, et que précédemment ils en ont envoyé à la Monnoie 471 marcs 3 onces, provenant des églises de leur district.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

21

Les officiers municipaux de la commune de Charmont invitent la Convention de rester à son poste jusqu'à la paix, et annoncent qu'ils ont envoyé au district les dépouilles de leur église, 42 chemises et 31 paires de bas, pour les défenseurs de la Patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Charmont, 11 pluv. II] (3)

« Citoyen président,

Les officiers municipaux de la dite commune informent la Convention nationale qu'ils ont déposé à leur district, savoir : 6 marcs 3 onces et demi d'argenterie et 90 livres de cuivre, le tout provenant du dépouillement du despotisme et de leur église, servant actuellement pour lire les lois toutes les décades.

(1) P.V., XXXII, 111. Bⁱⁿ, 4 vent.; C. Eg., n° 554; J. Sablier, n° 1157.

(2) P.V., XXXII, 112. Bⁱⁿ, 4 vent.

(3) C 293, pl. 961, p. 29.

Vous informant en outre qu'en se conformant à une de vos lois, ils ont déposé audit district pour être distribué aux défenseurs de la République, 42 chemises usagées d'hommes, presque neuves, et 31 paires de bas de laine tous neufs, et ont fait conduire audit district une de leurs cloches à leurs frais, et nous espérons avoir insertion au Bulletin, et nous invitons la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix. S. et F.»

N. RICHÉ (présid.), P. LAURENT (agent nat.), J.B. LE MINEUR (membre), Jean GÉRARDIN, F.S. LE-FÈVRE (membre), B. EYMAUR, C. BOURSILLIER (membre), J.B. DROLE, V. PARADIS (membre), Jean HUGNY, J.B. LECUYER (membre), LAGRUE, Jean Nicolas OUDOT, Nicolas ARNOUX, Pierre MILLOT, DUASSUER (secrét. greffier).

22

Le directoire du district de Cérilly fait part à la Convention qu'il vient de faire un nouvel envoi de 141 marcs d'argent, et que, sous quinzaine, il en aura encore autant.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

23

Les officiers municipaux de la commune de Banize, district d'Aubusson, font part à la Convention, que cette commune a banni de son sein la mendicité, en se chargeant de nourrir ses pauvres; et qu'elle a déposé au district l'argenterie de son église, et donné, pour les défenseurs de la Patrie, 87 chemises, 4 paires de souliers, 6 paires de bas, 19 draps, et 171 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Banize, 30 niv. II. A la Conv.] (3)

« Nous nous empressons, citoyens de vous faire part de l'esprit républicain qui règne dans notre petite commune, nous pouvons vous assurer 1° qu'elle a approuvé avec les plus vifs applaudissements les mesures que vous avez prises contre tous les satellites des tyrans et les ennemis intérieurs du bien public par votre décret salutaire du 14 frimaire dernier qui établit un gouvernement provisoire et révolutionnaire qui [2 mots illisibles] à toutes leurs entreprises. Elle vous félicite sans cesse sur vos travaux et vous invite à rester à votre poste au moins jusqu'à la paix.

2° Qu'elle a célébré une fête civique en honneur de la prise de l'infâme Toulon qui a été suivie des chants guerriers et des cris souvent répétés de *Vive la Montagne, Vive la Convention nationale, Vive la République* une et indivisible, chacun embrassant ensuite successivement l'arbre chéri de la liberté.

3° Que depuis en tout deux mois, elle a aboli la mendicité et s'est chargée de nourrir tous ses pauvres pour poursuivre l'exécution de son arrêté pris en conséquence. Elle a établi un bureau

(1) P.V., XXXII, 112. Bⁱⁿ, 4 vent.

(2) P.V., XXXII, 112. Bⁱⁿ, 4 vent.

(3) C 293, pl. 961, p. 25.

de bienfaisance chargé de distribuer ses bienfaits à ces malheureux qu'elle regarde comme ses frères; ils sont au nombre de trente.

4° Que le Conseil général a arrêté qu'il ne serait plus fait ou reconnu d'autre fête que chaque jour de décade, en invitant tous les citoyens à se rendre au temple de la Raison tous les décadi pour entendre la publication des lois qui leur sera faite par le maire ou par un officier municipal. Cette mesure a reçu les plus vifs applaudissements.

5° Que la Municipalité a ouvert une souscription qui a fourni pour les défenseurs de la patrie 87 chemises, 4 paires de souliers, 6 paires de bas, 19 draps de lit, et 171 livres en assignats. Le tout est déposé au directoire du district. Ils se sont également dépouillés de tous les préjugés, en déposant au même district toute l'argenterie de leur église appelée ci-devant vases sacrés pour être transférés à l'hôtel de la Monnaie, et quelques croix en cuivre; ils ont tous juré de rester inviolablement attaché à la Sainte Montagne et au principe sublime de l'égalité et de la liberté ou de mourir en les défendant. »

L. DESGRANGE (maire), S. DECHAMPÉRENNE (off. mun.), L.D. FIALONT (off. mun.), L.D. LOUALLADE (off. mun.), Léonard ROBAINÉ (off. mun.), Michel DUMAS (off. mun.), DESGRANGES (agent nat.), RADIGON (secrét. greffier).

24

Le conseil général de la commune de St. Maixent annonce à la Convention qu'il lui envoie 108 marcs 7 gros d'argenterie, provenant de leur église, actuellement dédiée à la Raison; et 2 marcs 1 gros d'argent, provenant des coupes que les protestans de cette commune ont déposés, en abjurant leurs préjugés et leurs erreurs. Il annonce aussi que les citoyens de cette commune ont célébré la fête de la reprise de Toulon, et qu'elle a été terminée par la distribution d'une somme de 800 liv. faite aux veuves et orphelins des pères de famille morts en combattant les brigands de la Vendée.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[St. Maixent, 8 pluvi. II] (2)

« Citoyens représentants,

Le 30 frimaire a été dans notre commune le jour du triomphe de la Raison. Ce jour un des plus beaux de notre vie, a vu renverser et confondre les idoles matérielles, qui, par de faux miracles paralysoient depuis tant de siècles, l'énergie et l'esprit du peuple français. Elles ne sont plus, ces images vaines et trompeuses, nos yeux dessillés ont vu ce qu'elles pouvoient et ce qu'elles valaient: leurs riches pedestaux, leurs trônes dorés sont devenus leurs tombeaux, et ces tombeaux ont été réduits en cendres. Cette belle journée a rendu à la République 108 marcs 7 gros d'argenterie et dorure de toute espèce. Nous vous faisons passer par la Messagerie, ce métal jadis stagnant et inutile entre les mains

(1) P.V., XXXII, 112. Bⁱⁿ, 5 vent. Voir ci-dessus, même séance, n° 9.

(2) C 293, pl. 961, p. 24.

du fanatisme, afin qu'il prenne en passant au creuset républicain, l'effigie de la divinité qui fait notre bonheur. Ces dépouilles eussent été infiniment plus riches, si le district n'en eut fait passer à notre département une quantité beaucoup plus considérable, lors de la réunion des églises.

Le 30 frimaire encore, ne fut pas consacré seulement à enrichir la République, à détruire les fantômes de l'erreur, et à terrasser le colosse monstrueux, qui avait enfanté cette tourbe de bêtes noires qui dévorèrent les hommes, ruinoient impunément les familles et semoient dévotement la discorde dans les plus heureux ménages; il devint une fête célèbre; le temple de l'hypocrisie se changea en temple de la vérité; le plaisir s'y fixa pour la première fois sans crime: là se dressèrent de longues files de tables où ne parurent point l'art et la pompe. Un repas civique, fraternel et frugal fut le rendez-vous des citoyens qui s'y portèrent en foule. Les hymnes à la divinité des François, les airs patriotiques, une musique bruyante et martiale, tout rendoit en traits de feu, l'allégresse des cœurs et la satisfaction des esprits régénérés. Le toast à la République, à la Convention, à la Montagne sacrée, aux bons Jacobins, se succédoient avec tant de rapidité, qu'ils ne formoient qu'un cri continu. La Légion de Westermann était alors dans nos murs, elle partagea nos plaisirs, et l'on but à Westermann qui venoit tout à l'heure de faire mordre la poussière à 15 000 brigands. Chacun se signala dans ce jour; le pauvre sans-culotte en assistant à la fête, et le sans culotte plus aisé, en apportant pour son frère de quoi lui faire oublier quelques instants le souvenir de sa chaumière. La fête dura jusqu'à la nuit, et se termina par des danses de toute espèce qui se firent au Champ de Mars, autour d'un feu immense de censifs et titres féodaux.

Cette journée suscita encore un nouveau triomphe à la philosophie et à la raison. Les protestants; nombreux dans notre commune, enflammés du saint enthousiasme qui nous animoit, confondus avec nous, abjurant à notre exemple leurs préjugés et leurs erreurs, déposèrent à la municipalité les coupes qui servoient à la cérémonie de leur Cène. Ces coupes ont encore produit à la République deux marcs et un gros d'argent.

Depuis cette célébration mémorable, le décadi est le seul jour de fête connu maintenant dans notre commune. L'esprit public s'accroît d'une manière sensible; chacun brigue l'avantage de brûler son encens au pied de la Montagne sainte: tous respectent le sacré volcan qui de son feu a desséché le marais fangeux dont les vapeurs empestées corrompoient tout ce que votre sagesse vouloit entreprendre pour nous sauver du précipice que le faux patriotisme creusoit sous nos pas. Plus de prêtres dans notre commune; tous ont abdiqué leurs fonctions mensongères, tous sont mariés, excepté deux à qui l'âge ne permet pas d'être utiles à une épouse.

Le premier décadi de nivôse, fut de même célébré par un repas civique, par des chants, des danses et mille autres plaisirs inspirés par l'amour de la patrie. Mais que le second fut différent! Avec quelle ivresse de joie, nous célébrâmes la prise de l'infâme Toulon! quels transports dans toutes les âmes! il nous sembloit à